
MAIRIE DE LES SIEGES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 juillet 2020
CONVOCACTION DU 17 juillet 2020

PROCÈS VERBAL

L'ordre du jour étant le suivant :

- * Approbation du procès-verbal en date du 10 juillet 2020,
- * Vote des budgets primitifs 2020,
- * Vente de la poste,
- * Devis columbarium
- * Questions diverses.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Antoine BARBIRATI, Maire.

Sont présents : M. MARANDEL Hervé, Mme HARDY Marie-Line et M. STANIA Éric, maire-adjoints, M. CHEVALIER Philippe, M. CALLEWAERT Anthony, M. GOURREAU Fabrice, Mme BUIS Laurence, M. BOURNONVILLE Gérald et Mme CANESTRARO Jocelyne, conseillers.

Absent excusé : M. RAGOT Lionel (pouvoir à M. GOURREAU)

M. MARANDEL Hervé élu secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 heures 00.

* Approbation du procès-verbal en date du 10 juillet 2020

Le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020 a été approuvé à l'unanimité.

*2020- 43. Vote des budgets primitifs 2020.

- Pour information le compte administratif pour la commune en 2019 :

Un excédent de fonctionnement de 153 482.80 €

Un excédent d'investissement de 2 639.69 €

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 de la commune, équilibré en recettes et dépenses à :

Section de fonctionnement : 527 642.32 €

Section d'investissement : 232 808.32 €

- Pour information le compte administratif pour l'eau et l'assainissement en 2019 :

Un excédent de fonctionnement de 1 482.95 €

Un déficit d'investissement de 19 899.43 €

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2020 de l'eau et assainissement, équilibré en recettes et dépenses à :

Section de fonctionnement : 12 724.00 €

Section d'investissement : 35 188.48 €

***2020-44. Vente de l'ancienne poste (presbytère) en complément de la DCM 2020.39.**

Par délibération en date du 16 octobre 2019, le conseil municipal a décidé de la vente de l'ancienne poste (presbytère) (parcelles E33 de 380m² et E1096 de 3 559m²) par l'agence LEIGNIEL.

Monsieur le maire explique au conseil municipal, que suite à la division de parcelle E1096 effectué par M. REVELLAT géomètre laissant à la commune la propriété du transformateur situé sur la parcelle E1216. La vente concernera la parcelle E33 de 380m² et E1217 de 3 538m².

L'agence LEIGNEIL a trouvé un acquéreur, Monsieur et Madame BOILEAU Julien demeurant 87 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris, dont l'offre est de 90.000 € net vendeur, sans conditions suspensives autre que légales.

Les diagnostics amiante, énergétiques, plomb, électricité, ont été effectués en date du 30 juillet 2019, le diagnostic assainissement est en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 2 abstentions :

- de promettre de vendre le bâtiment en l'état et le terrain alentours, parcelles E33 et E1217 pour une contenance de 3 918m², au prix de 90.000€ net vendeur sans conditions suspensives autre que légales.
- l'acte notarié sera établi par Maitre Jean-Luc BARDE, notaire à Sens.
- autorise le Maire à signer l'offre et l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires.

***2020-45. Devis columbarium.**

Monsieur le Maire expose les devis N°DDX200396 pour 2 740 € TTC pour élévation sur l'existant et le N°DDX200395 pour 3 060 € TTC pour la création de columbarium à côté de l'existant par l'entreprise DELASSASSEIGNE BOTTA ET GALLOT pour l'agrandissement du columbarium au cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte et choisi le devis n°DDX200396 à 2 740 €
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

***Questions diverses :**

- Signalisation panneau, à l'étude,
- Remerciement : - Mme Canestraro et Mme Buis pour la visite au 3^{ème} âge,
 - Les adjoints et conseillers pour l'arrosage des fleurs,
- Balayeuse prévenir de son passage 48h avant,
- devis recherche de fuites assainissement boulangerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21heures 45.